

PAR COURRIEL

Québec, le 30 décembre 2025

N/Réf. : 2025-13595

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 31 octobre 2025, visant à obtenir « *depuis le 10 septembre 2025, toute correspondance du ministre, d'un membre de son cabinet et/ou d'un employé du Ministère demandant des compressions annuelles ou un respect du budget annuel pour chacun des organismes suivants : Bureau de la sécurité privée ;Bureau des enquêtes indépendantes ;Bureau du coroner ;Commissaire à la déontologie policière ;Commissaire à la lutte contre la corruption (Unité permanente anticorruption);Commission québécoise des libérations conditionnelles ;École nationale de police du Québec ;École nationale des pompiers du Québec ;Régie des alcools, des courses et des jeux ;Tribunal administratif de la déontologie. Policière* ».

Nous vous transmettons les documents repérés par le ministère de la Sécurité publique qui répondent à votre demande et qui vous sont accessibles. Vous remarquerez que nous avons masqué un renseignement personnel appartenant à un tiers en application des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

...2

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de la Loi sur l'accès aux documents,

Original signé

Nadine Léveillé

p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Le sous-ministre

Le 21 octobre 2025

Monsieur Reno Bernier
Coroner en chef
Bureau du coroner
Édifice Le Delta 2
2875, boulevard Laurier, bureau 390
Québec (Québec) G1V 5B1

Objet : Suivi des mesures d'économie budgétaire pour 2025-2026

Monsieur le Coroner en chef,

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé dans son Plan budgétaire 2025-2026, déposé en mars dernier, à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, l'ensemble des ministères et organismes sont appelés à maintenir une gestion rigoureuse de leurs dépenses afin d'assurer le respect des enveloppes qui leur sont accordées. À titre de premiers dirigeants, nous sommes particulièrement interpellés en raison de notre responsabilité eu égard à la gestion des ressources de la mission sécurité publique dont vous faites partis.

À la suite de la réception des orientations budgétaires du Conseil du trésor, je vous ai transmis une correspondance le 31 juillet dernier vous demandant d'identifier des mesures d'économies pour votre organisation pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Par la présente, je vous confirme que vos informations ont été reçues et analysées au regard des objectifs qui ont été fixées à chaque organisation.

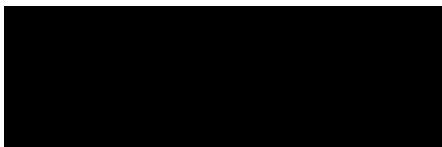
Toutefois, afin d'assurer le respect de ces objectifs, des mesures additionnelles sont requises pour l'exercice financier en cours. Je vous rappelle notamment que le Conseil du trésor a demandé de limiter les dépenses de fonctionnement liées aux déplacements, au temps supplémentaire et aux contrats de services professionnels. Dans le contexte actuel, je vous invite toutefois à procéder à un examen exhaustif de l'ensemble de vos dépenses et engagements.

Un retour de votre part est attendu au plus tard le vendredi 24 octobre afin de permettre aux autorités d'apprécier la nature et l'impact des mesures proposées avant de les intégrer au plan de résorption demandé par le Conseil du trésor.

Si des informations additionnelles sont requises, j'invite vos collaborateurs à communiquer avec M^{me} Julie Drapeau, directrice générale des ressources financières, matérielles et immobilières, à l'adresse suivante : julie.drapeau@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Coroner en chef, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Patrick Dubé

c. c. M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique
M^{me} Isabelle Mignault, sous-ministre associée des services à la gestion, MSP



Le sous-ministre

Le 21 octobre 2025

Madame Brigitte Bishop
Directrice
Bureau des enquêtes indépendantes
201, Place Charles-Lemoyne, bureau. 6.01
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Objet : Suivi des mesures d'économie budgétaire pour 2025-2026

Madame la Directrice,

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé dans son Plan budgétaire 2025-2026, déposé en mars dernier, à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, l'ensemble des ministères et organismes sont appelés à maintenir une gestion rigoureuse de leurs dépenses afin d'assurer le respect des enveloppes qui leur sont accordées. À titre de premiers dirigeants, nous sommes particulièrement interpellés en raison de notre responsabilité eu égard à la gestion des ressources de la mission sécurité publique dont vous faites partis.

À la suite de la réception des orientations budgétaires du Conseil du trésor, je vous ai transmis une correspondance le 31 juillet dernier vous demandant d'identifier des mesures d'économies pour votre organisation pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Par la présente, je vous confirme que vos informations ont été reçues et analysées au regard des objectifs qui ont été fixées à chaque organisation.

Toutefois, afin d'assurer le respect de ces objectifs, des mesures additionnelles sont requises pour l'exercice financier en cours. Je vous rappelle notamment que le Conseil du trésor a demandé de limiter les dépenses de fonctionnement liées aux déplacements, au temps supplémentaire et aux contrats de services professionnels. Dans le contexte actuel, je vous invite toutefois à procéder à un examen exhaustif de l'ensemble de vos dépenses et engagements.

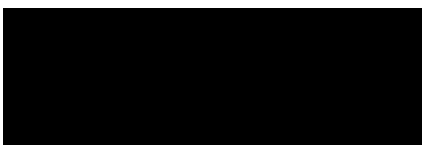
... 2

Un retour de votre part est attendu au plus tard le vendredi 24 octobre afin de permettre aux autorités d'apprécier la nature et l'impact des mesures proposées avant de les intégrer au plan de résorption demandé par le Conseil du trésor.

Si des informations additionnelles sont requises, j'invite vos collaborateurs à communiquer avec M^{me} Julie Drapeau, directrice générale des ressources financières, matérielles et immobilières, à l'adresse suivante : julie.drapeau@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Patrick Dubé

c. c. M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique
M^{me} Isabelle Mignault, sous-ministre associée des services à la gestion, MSP



Le sous-ministre

Le 21 octobre 2025

Monsieur Vincent Richer
Commissaire
Commissaire à la lutte contre la corruption
2100, avenue Pierre-Dupuy, Aile 2, 2^e étage, local 2070
Montréal (Québec) H3C 3R5

Objet : Suivi des mesures d'économie budgétaire pour 2025-2026

Monsieur le Commissaire,

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé dans son Plan budgétaire 2025-2026, déposé en mars dernier, à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, l'ensemble des ministères et organismes sont appelés à maintenir une gestion rigoureuse de leurs dépenses afin d'assurer le respect des enveloppes qui leur sont accordées. À titre de premiers dirigeants, nous sommes particulièrement interpellés en raison de notre responsabilité eu égard à la gestion des ressources de la mission sécurité publique dont vous faites partis.

À la suite de la réception des orientations budgétaires du Conseil du trésor, je vous ai transmis une correspondance le 31 juillet dernier vous demandant d'identifier des mesures d'économies pour votre organisation pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Par la présente, je vous confirme que vos informations ont été reçues et analysées au regard des objectifs qui ont été fixées à chaque organisation.

Toutefois, afin d'assurer le respect de ces objectifs, des mesures additionnelles sont requises pour l'exercice financier en cours. Je vous rappelle notamment que le Conseil du trésor a demandé de limiter les dépenses de fonctionnement liées aux déplacements, au temps supplémentaire et aux contrats de services professionnels. Dans le contexte actuel, je vous invite toutefois à procéder à un examen exhaustif de l'ensemble de vos dépenses et engagements.

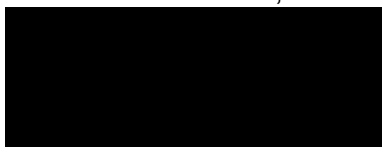
... 2

Un retour de votre part est attendu au plus tard le vendredi 24 octobre afin de permettre aux autorités d'apprécier la nature et l'impact des mesures proposées avant de les intégrer au plan de résorption demandé par le Conseil du trésor.

Si des informations additionnelles sont requises, j'invite vos collaborateurs à communiquer avec M^{me} Julie Drapeau, directrice générale des ressources financières, matérielles et immobilières, à l'adresse suivante : julie.drapeau@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Patrick Dubé

c. c. M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique
M^{me} Isabelle Mignault, sous-ministre associée des services à la gestion, MSP



Le sous-ministre

Le 21 octobre 2025

Monsieur Michel Desgroseillers
Commissaire
Commissaire à la déontologie policière
2535, boulevard Laurier, bureau 1.06a
Québec (Québec) G1V 2L2

Objet : Suivi des mesures d'économie budgétaire pour 2025-2026

Monsieur le Commissaire,

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé dans son Plan budgétaire 2025-2026, déposé en mars dernier, à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, l'ensemble des ministères et organismes sont appelés à maintenir une gestion rigoureuse de leurs dépenses afin d'assurer le respect des enveloppes qui leur sont accordées. À titre de premiers dirigeants, nous sommes particulièrement interpellés en raison de notre responsabilité eu égard à la gestion des ressources de la mission sécurité publique dont vous faites partis.

À la suite de la réception des orientations budgétaires du Conseil du trésor, je vous ai transmis une correspondance le 31 juillet dernier vous demandant d'identifier des mesures d'économies pour votre organisation pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Par la présente, je vous confirme que vos informations ont été reçues et analysées au regard des objectifs qui ont été fixées à chaque organisation.

Toutefois, afin d'assurer le respect de ces objectifs, des mesures additionnelles sont requises pour l'exercice financier en cours. Je vous rappelle notamment que le Conseil du trésor a demandé de limiter les dépenses de fonctionnement liées aux déplacements, au temps supplémentaire et aux contrats de services professionnels. Dans le contexte actuel, je vous invite toutefois à procéder à un examen exhaustif de l'ensemble de vos dépenses et engagements.

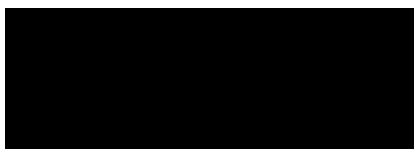
... 2

Un retour de votre part est attendu au plus tard le vendredi 24 octobre afin de permettre aux autorités d'apprécier la nature et l'impact des mesures proposées avant de les intégrer au plan de résorption demandé par le Conseil du trésor.

Si des informations additionnelles sont requises, j'invite vos collaborateurs à communiquer avec M^{me} Julie Drapeau, directrice générale des ressources financières, matérielles et immobilières, à l'adresse suivante : julie.drapeau@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Patrick Dubé

c. c. M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique
M^{me} Isabelle Mignault, sous-ministre associée des services à la gestion, MSP



Le sous-ministre

Le 21 octobre 2025

Monsieur David Sultan
Président
Commission québécoise
des libérations conditionnelles
300, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8K6

Objet : Suivi des mesures d'économie budgétaire pour 2025-2026

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé dans son Plan budgétaire 2025-2026, déposé en mars dernier, à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, l'ensemble des ministères et organismes sont appelés à maintenir une gestion rigoureuse de leurs dépenses afin d'assurer le respect des enveloppes qui leur sont accordées. À titre de premiers dirigeants, nous sommes particulièrement interpellés en raison de notre responsabilité eu égard à la gestion des ressources de la mission sécurité publique dont vous faites partis.

À la suite de la réception des orientations budgétaires du Conseil du trésor, je vous ai transmis une correspondance le 31 juillet dernier vous demandant d'identifier des mesures d'économies pour votre organisation pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Par la présente, je vous confirme que vos informations ont été reçues et analysées au regard des objectifs qui ont été fixées à chaque organisation.

Toutefois, afin d'assurer le respect de ces objectifs, des mesures additionnelles sont requises pour l'exercice financier en cours. Je vous rappelle notamment que le Conseil du trésor a demandé de limiter les dépenses de fonctionnement liées aux déplacements, au temps supplémentaire et aux contrats de services professionnels. Dans le contexte actuel, je vous invite toutefois à procéder à un examen exhaustif de l'ensemble de vos dépenses et engagements.

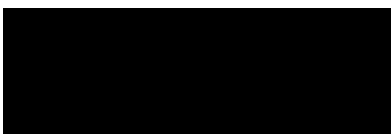
... 2

Un retour de votre part est attendu au plus tard le vendredi 24 octobre afin de permettre aux autorités d'apprécier la nature et l'impact des mesures proposées avant de les intégrer au plan de résorption demandé par le Conseil du trésor.

Si des informations additionnelles sont requises, j'invite vos collaborateurs à communiquer avec M^{me} Julie Drapeau, directrice générale des ressources financières, matérielles et immobilières, à l'adresse suivante : julie.drapeau@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Patrick Dubé

c. c. M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique
M^{me} Isabelle Mignault, sous-ministre associée des services à la gestion, MSP

Le sous-ministre

Le 21 octobre 2025

Monsieur Stephen Valade
Directeur général
École nationale des pompiers du Québec
Palais de justice de Laval, bureau 3.08
2800, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7T 2S9

Objet : Suivi des mesures d'économie budgétaire pour 2025-2026

Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé dans son Plan budgétaire 2025-2026, déposé en mars dernier, à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, l'ensemble des ministères et organismes sont appelés à maintenir une gestion rigoureuse de leurs dépenses afin d'assurer le respect des enveloppes qui leur sont accordées. À titre de premiers dirigeants, nous sommes particulièrement interpellés en raison de notre responsabilité eu égard à la gestion des ressources de la mission sécurité publique dont vous faites partis.

À la suite de la réception des orientations budgétaires du Conseil du trésor, je vous ai transmis une correspondance le 31 juillet dernier vous demandant d'identifier des mesures d'économies pour votre organisation pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Par la présente, je vous confirme que vos informations ont été reçues et analysées au regard des objectifs qui ont été fixées à chaque organisation.

Toutefois, afin d'assurer le respect de ces objectifs, des mesures additionnelles sont requises pour l'exercice financier en cours. Je vous rappelle notamment que le Conseil du trésor a demandé de limiter les dépenses de fonctionnement liées aux déplacements, au temps supplémentaire et aux contrats de services professionnels. Dans le contexte actuel, je vous invite toutefois à procéder à un examen exhaustif de l'ensemble de vos dépenses et engagements.

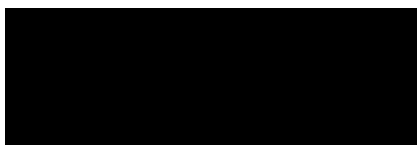
... 2

Un retour de votre part est attendu au plus tard le vendredi 24 octobre afin de permettre aux autorités d'apprécier la nature et l'impact des mesures proposées avant de les intégrer au plan de résorption demandé par le Conseil du trésor.

Si des informations additionnelles sont requises, j'invite vos collaborateurs à communiquer avec M^{me} Julie Drapeau, directrice générale des ressources financières, matérielles et immobilières, à l'adresse suivante : julie.drapeau@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Patrick Dubé

c. c. M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique
M^{me} Isabelle Mignault, sous-ministre associée des services à la gestion, MSP



Le sous-ministre

Le 21 octobre 2025

Monsieur Pierre St-Antoine
Directeur général
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-d'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Objet : Suivi des mesures d'économie budgétaire pour 2025-2026

Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé dans son Plan budgétaire 2025-2026, déposé en mars dernier, à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, l'ensemble des ministères et organismes sont appelés à maintenir une gestion rigoureuse de leurs dépenses afin d'assurer le respect des enveloppes qui leur sont accordées. À titre de premiers dirigeants, nous sommes particulièrement interpellés en raison de notre responsabilité eu égard à la gestion des ressources de la mission sécurité publique dont vous faites partis.

À la suite de la réception des orientations budgétaires du Conseil du trésor, je vous ai transmis une correspondance le 31 juillet dernier vous demandant d'identifier des mesures d'économies pour votre organisation pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Par la présente, je vous confirme que vos informations ont été reçues et analysées au regard des objectifs qui ont été fixées à chaque organisation.

Toutefois, afin d'assurer le respect de ces objectifs, des mesures additionnelles sont requises pour l'exercice financier en cours. Je vous rappelle notamment que le Conseil du trésor a demandé de limiter les dépenses de fonctionnement liées aux déplacements, au temps supplémentaire et aux contrats de services professionnels. Dans le contexte actuel, je vous invite toutefois à procéder à un examen exhaustif de l'ensemble de vos dépenses et engagements.

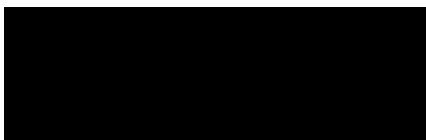
... 2

Un retour de votre part est attendu au plus tard le vendredi 24 octobre afin de permettre aux autorités d'apprécier la nature et l'impact des mesures proposées avant de les intégrer au plan de résorption demandé par le Conseil du trésor.

Si des informations additionnelles sont requises, j'invite vos collaborateurs à communiquer avec M^{me} Julie Drapeau, directrice générale des ressources financières, matérielles et immobilières, à l'adresse suivante : julie.drapeau@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Patrick Dubé

c. c. M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique
M^{me} Isabelle Mignault, sous-ministre associée des services à la gestion, MSP



Le sous-ministre

Le 21 octobre 2025

Madame Louise Vien
Présidente par intérim
Régie des alcools, des courses et des jeux
200, chemin Sainte-Foy, bureau 400
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Suivi des mesures d'économie budgétaire pour 2025-2026

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé dans son Plan budgétaire 2025-2026, déposé en mars dernier, à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, l'ensemble des ministères et organismes sont appelés à maintenir une gestion rigoureuse de leurs dépenses afin d'assurer le respect des enveloppes qui leur sont accordées. À titre de premiers dirigeants, nous sommes particulièrement interpellés en raison de notre responsabilité eu égard à la gestion des ressources de la mission sécurité publique dont vous faites partis.

À la suite de la réception des orientations budgétaires du Conseil du trésor, je vous ai transmis une correspondance le 31 juillet dernier vous demandant d'identifier des mesures d'économies pour votre organisation pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Par la présente, je vous confirme que vos informations ont été reçues et analysées au regard des objectifs qui ont été fixées à chaque organisation.

Toutefois, afin d'assurer le respect de ces objectifs, des mesures additionnelles sont requises pour l'exercice financier en cours. Je vous rappelle notamment que le Conseil du trésor a demandé de limiter les dépenses de fonctionnement liées aux déplacements, au temps supplémentaire et aux contrats de services professionnels. Dans le contexte actuel, je vous invite toutefois à procéder à un examen exhaustif de l'ensemble de vos dépenses et engagements.

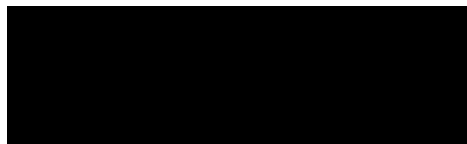
... 2

Un retour de votre part est attendu au plus tard le vendredi 24 octobre afin de permettre aux autorités d'apprécier la nature et l'impact des mesures proposées avant de les intégrer au plan de résorption demandé par le Conseil du trésor.

Si des informations additionnelles sont requises, j'invite vos collaborateurs à communiquer avec M^{me} Julie Drapeau, directrice générale des ressources financières, matérielles et immobilières, à l'adresse suivante : julie.drapeau@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Patrick Dubé

c. c. M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique
M^{me} Isabelle Mignault, sous-ministre associée des services à la gestion, MSP



Le sous-ministre

Le 21 octobre 2025

Monsieur Marc-Antoine Adam
Président
Tribunal administratif de déontologie policière
2525, boulevard Laurier, 2^e étage, bureau A-200
Québec (Québec) G1V 2L2

Objet : Suivi des mesures d'économie budgétaire pour 2025-2026

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé dans son Plan budgétaire 2025-2026, déposé en mars dernier, à retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, l'ensemble des ministères et organismes sont appelés à maintenir une gestion rigoureuse de leurs dépenses afin d'assurer le respect des enveloppes qui leur sont accordées. À titre de premiers dirigeants, nous sommes particulièrement interpellés en raison de notre responsabilité eu égard à la gestion des ressources de la mission sécurité publique dont vous faites partis.

À la suite de la réception des orientations budgétaires du Conseil du trésor, je vous ai transmis une correspondance le 31 juillet dernier vous demandant d'identifier des mesures d'économies pour votre organisation pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Par la présente, je vous confirme que vos informations ont été reçues et analysées au regard des objectifs qui ont été fixées à chaque organisation.

Toutefois, afin d'assurer le respect de ces objectifs, des mesures additionnelles sont requises pour l'exercice financier en cours. Je vous rappelle notamment que le Conseil du trésor a demandé de limiter les dépenses de fonctionnement liées aux déplacements, au temps supplémentaire et aux contrats de services professionnels. Dans le contexte actuel, je vous invite toutefois à procéder à un examen exhaustif de l'ensemble de vos dépenses et engagements.

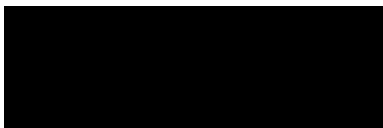
... 2

Un retour de votre part est attendu au plus tard le vendredi 24 octobre afin de permettre aux autorités d'apprécier la nature et l'impact des mesures proposées avant de les intégrer au plan de résorption demandé par le Conseil du trésor.

Si des informations additionnelles sont requises, j'invite vos collaborateurs à communiquer avec M^{me} Julie Drapeau, directrice générale des ressources financières, matérielles et immobilières, à l'adresse suivante : julie.drapeau@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Patrick Dubé

c. c. M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique
M^{me} Isabelle Mignault, sous-ministre associée des services à la gestion, MSP